

PPCR 15 septembre 2016

Le SNIA IPR a participé activement le 15 septembre 2016 à une nouvelle réunion organisée par le ministère sur la mise en place du PPCR. Au cours de celle-ci le SNIA-IPR, qui est favorable à cette réforme, a défendu le rôle et la place centrale des inspecteurs dans la procédure d'évaluation qui réaffirme l'observation des pratiques dans la classe.

Au cours de la réunion, le directeur de cabinet a apporté les précisions suivantes sur le dispositif :

- Que l'architecture globale de la grille d'évaluation respecte la proportion 60/40 ;
- Que les RDV de carrière s'étalent sur l'ensemble de l'échelon ;
- Que les collègues peuvent toujours inspecter les enseignants même en dehors des RDV de carrière et que ces visites peuvent donner lieu à un retour de l'inspecteur vers l'enseignant par le biais d'un rapport par exemple ;
- Que si des échanges entre l'IA-IPR et le chef d'établissement sont nécessaires pour compléter la grille, chacun demeure responsable de la partie qui lui est assignée ;
- Que la grille d'évaluation qui circule dans les médias, sera adaptée, non seulement pour répondre aux spécificités des métiers de CPE, de professeur certifié en documentation ou des COP, mais aussi aux différentes situations rencontrées y compris des enseignants en détachement, des chargés de mission ou des professeurs faisant-fonction de personnel de direction ;
- Que les documents présentés reflètent le dispositif dans sa configuration finale et en situation de « vitesse de croisière ». Par conséquent l'année 2017-18, transitoire, fera l'objet d'une attention particulière pour éviter des inversions de carrière lors du basculement;
- Qu'il n'y a pas d'expérimentation du dispositif en cours ;
- Que les différentes CAP (académiques et nationales) devront se prononcer sur des tableaux d'avancement au titre de l'année 2016-2017. Qu'une formation des corps d'encadrement aux modalités de la nouvelle évaluation, ainsi que l'élaboration d'un guide à destination des enseignants pour compléter le document d'appui (ex bilan professionnel) méritent réflexion ;

Le SNIA-IPR UNSA fait part également de sa satisfaction de l'annonce faite par le directeur de Cabinet lors de cette réunion quant à la demande de la Ministre de création de postes formulée dans le cadre du budget 2017 pour répondre notamment à la mise en place de la réforme de l'évaluation.